



Direction des études et de la prospective
Mél : eval2d@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 29 août 2023

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

s/c Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Evaluation en début de sixième et de quatrième – septembre 2023

A la rentrée scolaire 2023, comme les années précédentes, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place une évaluation des élèves en début de sixième. Cette année s'ajoute le niveau des élèves de quatrième.

L'évaluation, entièrement réalisée sur support numérique, sera conduite **entre le lundi 11 septembre 2023 et le vendredi 29 septembre 2023**.

Tous les élèves de sixième et de quatrième (y compris SEGPA) en établissement public ou privé sous contrat devront passer ces épreuves. L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences de chaque élève et ainsi d'accompagner le pilotage pédagogique des établissements.

Chaque élève sera évalué en français et en mathématiques. La passation des épreuves (prévoir un créneau d'une heure pour chaque épreuve et des casques pour les élèves en français) sera organisée (idéalement de manière non consécutive) selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation. Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. Il est à noter **qu'aucun travail de correction ne sera demandé aux enseignants**.

Comme l'année dernière, **un test individuel de fluence** est mis en place parallèlement aux passations numériques (pour les élèves de sixième et ceux de quatrième). Cette épreuve, individuelle, peut être réalisée par tout professeur, mais de manière préférentielle par l'enseignant de français. Le test de fluence permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à haute voix. Comme l'année dernière, il sera demandé aux collèges de remonter l'exhaustivité des résultats de leurs élèves à ce test de fluence **via l'outil national *Fluence* qui sera mis à disposition des établissements sur l'application de suivi des passations** (ASP), dans laquelle vous trouverez également (rubrique "Documents") toutes les indications relatives à ce test. Celui-ci pourra être mené avantagusement dès les premiers jours de l'année scolaire (avant le début des passations numériques).

Cette évaluation est conforme au Règlement Général sur la protection des données (RGPD). Les informations recueillies seront totalement anonymes.

Dans sa phase préparatoire, le dispositif d'évaluation comprend le renseignement d'une application de suivi des passations (ASP) et le test matériel à effectuer impérativement sur chacun des postes informatiques destinés aux passations. J'insiste sur la nécessité d'effectuer chaque année ce diagnostic des postes informatiques qui est indispensable au bon déroulement technique des passations.

A partir du 2 septembre 2023, vous pourrez vous connecter à l'ASP, via le portail des évaluations de la DEPP (<https://eval.depp.taocloud.fr/>), à l'aide des identifiants de connexion indiqués dans le document joint à ce courrier (attention : ceux-ci sont différents de ceux de l'année dernière). L'ASP vous permettra :

- de saisir les **informations** sur les correspondants de votre établissement :
 - le **responsable de la coordination**, qui est chargé de la planification des opérations d'évaluation ; il n'est pas obligatoire que ce coordinateur soit un enseignant,
 - un **accompagnant numérique** chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant l'épreuve,
 - au moins **un administrateur de test**, qui sera responsable de chaque épreuve et assurera la passation.
- de **valider** les informations relatives aux classes (divisions, effectifs).
- de **planifier** le calendrier des passations de l'évaluation. A ce sujet, vous avez la possibilité de diviser vos classes en

deux groupes si vous pensez, après le diagnostic effectué sur les postes, qu'il ne sera pas possible techniquement de faire passer les épreuves en même temps à l'intégralité des élèves d'une classe.

- de consulter et d'imprimer l'ensemble des documents d'accompagnement (guide de l'évaluation, guides techniques, support de présentation de l'évaluation, notice relative à l'accessibilité).

L'application de suivi de l'évaluation permettra en outre à la structure d'assistance académique, en amont, de vérifier la planification de l'opération dans chaque établissement, et pendant la passation d'assurer le suivi des passations des établissements de l'académie avec la mise à jour quotidienne des « connexions » de passation.

Vos identifiants de connexion pour l'application de suivi des passations seront valables pour toutes les évaluations programmées pendant l'année scolaire 2023-2024 qui pourraient vous concerner. Je vous invite donc à les conserver.

Je vous remercie du concours que vous apporterez pour mener à bien cette importante évaluation dans notre académie et vous assure de l'entière disponibilité de mes services.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie

Xavier LE GALL